



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains  
et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H»*

---

# RAPPORT DE JUIN 2019

Juillet 2019

## ACRONYMES

AT	: Agent de Transmission
BRARUDI	: Brasserie et Limonaderie du Burundi
CDS	: Centre de Santé
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CPF	: Centre de Formation Professionnelle
CNC	: Conseil National de Communication
CNDD/FDD	: Conseil National de Défense de la Démocratie/Forces de Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FAB	: Forces Armées Burundaises
FNL	: Forces Nationales de Libération
MSD	: Mouvement pour la Solidarité et le Développement
NU	: Nations Unies
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PARCEM	: Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités
RFI	: Radio France Internationale
SNR	: Service National de Renseignement
UPRONA	: Union pour le Progrès National

\*\*\*\*\*

## I. INTRODUCTION

Notre rapport du mois de juin 2019, à l'instar de tous nos autres rapports mensuels, traite des différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du pays. Il se veut très modeste car il ne prétend pas mettre en évidence tous les cas de violations des droits humains commises au cours de la période concernée, car bon nombre d'entre elles se font en cachette et échappent ainsi à nos observateurs.

Nous procéderons par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale, laquelle nous permettra d'avoir une bonne appréciation des violations des droits humains dans notre pays.

Ainsi, au point de vue sécuritaire, la paix et la tranquillité de la population ont été menacées dans plusieurs localités du pays. Tout particulièrement, nous avons relevé des attaques sans répit des groupes armés non identifiés sur les voies publiques, dans des bistrots et dans les ménages.

Sur le plan politique, les marches – manifestations ont été organisées par le pouvoir de Bujumbura pour s'insurger contre les décisions qui ne plaisent pas aux autorités ou contre ceux que ces dernières ont choisi d'appeler « des colons » et « des rebelles ». L'intolérance politique n'a cessé de se manifester surtout contre les membres ou les dirigeants du nouveau parti d'opposition, le CNL, avec des menaces et intimidations allant jusqu'à l'élimination physique. La session de briefing du conseil de sécurité des Nations Unies sur la situation politico – sécuritaire au Burundi a également fait couler beaucoup d'encre et de salive dans les rangs du pouvoir du CNDD/FDD. Enfin, l'annonce du calendrier des élections de 2020 était un événement fort attendu par le milieu politique.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues : ici, les victimes sont surtout les présumés opposants politiques, des militaires ex-FAB en activité ou en retraite et toutes autres personnes qualifiées de rebelles ou de collaborer avec ces derniers du simple fait qu'elles ne sont pas partisans du CNDD/FDD. Les principaux auteurs de ces arrestations sont des Imbonerakure, des agents du SNR et des autorités administratives.

Le côté social a été dominé par la suspension des activités de la PARCEM et l'interdiction d'implantation de nouvelles églises en Mairie de Bujumbura.

Après cette analyse contextuelle, notre rapport réserve une bonne partie aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées, en faisant ressortir autant que possible les catégories d'auteurs. Les cas de personnes tuées sont dominés par des corps sans vie retrouvés dans les cours d'eau, dans des buissons et dans d'autres cachettes. Fort malheureusement, dans la plupart de situations, des enquêtes ne sont pas menées par les autorités habilitées, et quand elles le sont, elles ne débouchent pas sur la publication officielle des auteurs de telles scènes macabres devenues quotidiens.

Quant aux personnes blessées, les auteurs sont surtout les Imbonerakure qui commettent des bavures de toutes natures sans en être inquiétés. Dans certains coins du pays, ils se sont même substitués aux forces de sécurité.

Dans le présent rapport, nous réserverons une partie aux actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants imposés à la population, notamment aux personnes présumées être opposées au pouvoir ou de collaborer avec les rebelles ou encore qui n'ont pas les moyens de payer les contributions financières leur imposées. Les auteurs souvent pointés du doigt en sont surtout les agents du SNR, les Imbonerakure et les autorités à la base.

Avant de conclure notre rapport, nous nous arrêterons sur la situation carcérale qui a prévalu au cours de ce mois. Nous terminerons en donnant quelques suggestions visant à améliorer dans notre pays, la situation des droits de l'homme qui semble se compliquer, du jour au lendemain.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

## II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

### II.1. Du contexte sécuritaire

Au cours du mois de juin 2019, la paix et la tranquillité de la population ont été dangereusement menacées par *des attaques des groupes armés et des personnes armées non identifiées*.

1- En date du 4 juin 2019, sur la colline Bugera, commune Ndava, province Mwaro, Juvénal BUTOYI, âgé de 30 ans et Vénuste NKURUNZIZA, âgé de 40 ans, ont été blessés par un groupe d'hommes non identifiés armés de machettes. Selon des sources sur place, une somme d'argent non connue et un téléphone portable ont été volés par ce même groupe. Une personne a été arrêtée pour des raisons d'enquête.

2- En date du 7 juin 2019, vers 22 heures, sur la colline Kinyinya I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural, un militaire, Adjudant-Chef YAMUREMYE a été attaqué et blessé par des hommes armés non identifiés à l'aide de machettes lorsqu'il rentrait en provenance du quartier Kajaga. Selon des sources sur place, l'incident a eu lieu tout près de la position qu'il dirigeait se trouvant au hangar de la coopérative Kinyinya. Sa radio de communication de type Motorola a été aussi volé par les assaillants et l'Adjudant-Chef YAMUREMYE a été évacué la même nuit vers le camp militaire de Gakumbu qui se trouve à l'aéroport international de Bujumbura.

3- En date du 8 juin 2019, vers 2 heures du matin, sur la colline Nderama, zone Bumba, commune Bukinanyana, province Cibitoke, un groupe de 6 hommes armés de 2 fusils ont attaqué et ont battu Claver GAHUNGU, un commerçant à qui ils ont volé une somme de 186.000 FBU. Selon des sources sur place, la victime a été conduite par ses voisins au CDS Bumba.

4- En date du 14 juin 2019, vers 3 heures du matin, sur la sous-colline Muka, colline Bumba, zone Camazi, commune Gisagara, province Cankuzo, des hommes armés en tenue militaire ont attaqué une position militaire de la sous-colline Muka, située à environ 300 mètres de la frontière tanzanienne. Selon des sources sur place, ces hommes armés y ont laissé un tract sur lequel ils se sont fait appeler « Union des Forces Révolutionnaires » et ont mis en garde la population qui tenterait de révéler leur passage.

5- En date du 17 juin 2019, vers 2 heures du matin, à la 3<sup>ème</sup> transversale du village de paix, sur la sous-colline Kumugirigiri, colline Gihungwe, zone et commune Gihanga, province Bubanza, une dizaine d'hommes armés a attaqué et blessé 5 Imbonerakure qui faisaient une patrouille. Selon des sources sur place, ces hommes armés qui venaient de la forêt naturelle de Rukoko ont volé des téléphones portables aux ouvriers de la société de canne à sucre qui surveillaient des canaux d'irrigation. La police a opéré une fouille perquisition le même matin mais rien n'a été saisi.

.... /....

## II.2. Du contexte politique

Le domaine politique a été dominé par les marches – manifestations qui ont repris après une période d'accalmie, l'intolérance politique caractérisée par des menaces et intimidations surtout à l'endroit des membres du CNL, la session de briefing du conseil de sécurité des N.U. sur la situation politico – sécuritaire au Burundi et l'annonce du calendrier des élections de 2020. La visite du président de la RD Congo au Burundi a également été un événement politique important sur le plan de la consolidation de la paix et la sécurité entre les 2 pays frères.

### II.2.1. DES MARCHES – MANIFESTATIONS.

Ces marches - manifestations ont repris après une période de répit. Ainsi, au cours du mois de juin 2019, deux marches – manifestations ont été organisées en date du 8 et du 15 juin 2019. L'objectif de ces 1<sup>ères</sup> manifestations était de protester contre ces médias, accusés de donner la parole aux putschistes, à leurs alliés et de diffuser de fausses informations sur le Burundi. L'objet de la 2<sup>ème</sup> marche était de mettre en garde les récalcitrants des collines qui ont voté « NON » lors du dernier référendum constitutionnel.

Voici la teneur de ces manifestations :

1- En date du 8 juin 2019, dans l'avant midi, dans toutes les provinces du pays, des marches manifestations contre certains médias occidentaux : RFI, TV5 monde, le journal « Le Monde » et la militante des droits de l'homme, Marguerite BARANKITSE, ont été organisées par des leaders de certaines organisations de la société civile proches du pouvoir. Des femmes membres du parti au pouvoir étaient aussi au rendez-vous avec des pancartes et des banderoles à la main. Des boutiques, des restaurants et des marchés étaient fermés et étaient sous la garde des policiers et des Imbonerakure sur ordre des autorités administratives, en vue de contraindre les gens à participer à ces manifestations de protestation. Les manifestants priaient et scandaient des slogans en ces termes: « *Turiyamirije ibinyamakuru vy'aba koroni biryoza abategetsu twitoreye. Turiyamirije RFI, TV5 monde n'ikinyamakuru «Le Monde», bishigikiye abagomvye gutembagaza ubutegetsu twitoreye muri 2015. Turiyamirije BARANKITSE Marguerite nabo bari kumwe bose.* » ce qui signifie : « Nous nous inscrivons en faux contre la RFI, TV5 et le journal « Le Monde » qui ternissent l'image des dirigeants que nous avons choisis et qui soutiennent les putschistes qui ont tenté de renverser le pouvoir en 2015. Nous sommes contre Marguerite BARANKITSE et tous ceux qui sont avec elle ». En guise de rappel, en date du 2 juin 2019, la RFI, la TV5 monde et le journal « Le Monde » avaient organisé une émission exclusive sur la situation au Burundi avec comme invitée Marguerite BARANKITSE. En outre, le 3 juin 2019, Nestor BANKUMUKUNZI, Président du CNC, organe de régulation des médias au Burundi a sorti un communiqué de presse menaçant de sanctionner la RFI en l'accusant de diffuser de fausses informations visant à ternir l'image du Burundi et d'outrages au chef de l'Etat.

2- En date du 15 juin 2019, en commune Gahombo, province Kayanza, une marche manifestation des Imbonerakure de la colline Kivoga, dirigée par le représentant communal du parti CNDD-FDD, le prénommé Sylvestre, a été organisée. Le message visant certains membres du parti au pouvoir était le suivant: « *Ibirahabiri n'ukubikubitisha urwiri kubera bigoye gupfa iyo ukubitishije urwiri ntirubisiga* », ce qui se traduirait en français : « les membres (de notre parti) qui servent aussi l'opposition doivent être traqués et tués ».

## **II.2.2. DE L'INTOLERANCE POLITIQUE.**

Cette intolérance a été caractérisée par des attaques sur des infrastructures qui abritent les bureaux du nouveau parti d'opposition, le CNL :

1- En date du 9 juin 2019, vers minuit, sur la colline Rugenge, commune Mpanda, province Bubanza, la permanence du parti CNDD-FDD de ladite colline a été attaquée par un groupe de gens non identifiés armés de fusils. Selon des sources sur place, les vitres de la façade principale de cette permanence ont été cassées et le mur criblé de balles. Selon les mêmes sources, ces assaillants sont venus à bord d'un véhicule qui n'avait pas allumé ses phares sur l'axe Bujumbura-Bubanza. Le lendemain matin, la police a opéré une fouille perquisition sur cette colline, mais aucune arme n'a été trouvée. Trois jeunes Imbonerakure et le chef de la colline ont été arrêtés, conduits à la permanence attaquée et y ont été tabassés lors d'un interrogatoire.

2- En date du 13 juin 2019, vers 2 heures du matin, au centre, colline, zone et commune Nyabiraba, province Bujumbura Rurale, l'administrateur de ladite commune, Ferdinand SIMBANANIYE, accompagné par des Imbonerakure ont brûlé la permanence provinciale du parti CNL à l'aide de l'essence. Selon des sources sur place, cet administrateur avait menacé le prénommé François, propriétaire de la maison louée par le CNL, que si une fois il louerait sa maison au parti CNL comme permanence, que cette dernière serait détruite et qu'il allait le chasser de cette commune avec sa famille. L'incendie devait se produire en date du 15 juin 2019, vers 23 heures : des gens non identifiés ont brûlé complètement cette permanence provinciale du parti CNL alors que ledit parti prévoyait l'inaugurer en date du 16 juin 2019. Malgré cela, le même jour, des membres du parti CNL sont venus, comme prévu, dans l'inauguration symbolique de leur permanence. Le Gouverneur de la province de Bujumbura Rurale, Nadine GACUTI accompagnée par des policiers a interdit cette inauguration au parti CNL.

## **II.2.3. DES MENACES ET INTIMIDATIONS A L'ENDROIT DES MEMBRES DU CNL.**

1- En date du 16 juin 2019 vers 14 heures, sur la colline Mura, zone et commune Giharo, province Rutana, une réunion organisée par des membres du parti CNL sur cette colline a été perturbée par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure accusaient les membres du parti CNL de tenir une réunion non autorisée. Jean-Pierre surnommé Derenganya, représentant du parti CNL au niveau de la commune a montré à ces Imbonerakure cette autorisation mais une querelle s'en est suivie et ils se sont lancés des pierres. Des membres du parti CNL ont pris fuite et un d'entre eux a été blessé au niveau de la tête. Le représentant du parti CNL a porté plainte au niveau de la commune et du commissariat de police mais les auteurs du désordre n'ont pas été inquiétés.

2- En date du 17 juin 2019, vers 16 heures, sur la colline Ruyaga, zone Munanira, commune Gihogazi, province Karuzi, Frédéric MBIKIMINWE, représentant communal du parti CNDD-FDD, a ordonné aux membres de ce parti de traquer des membres du parti CNL en commençant par six représentants dont les prénommés Désiré, Népomuscène et Jean. Selon des sources sur place, ces menaces ont été proférées lors d'une réunion tenue dans le bureau zonal à l'intention des

membres de son parti de cette zone. Il a expliqué à ses militants que les membres du parti CNL n'ont pas de place dans sa commune et qu'ils n'ont aucun droit politique.

3- En date du 22 juin 2019, dans les communes Rango et Mukike respectivement dans les provinces Kayanza et Bujumbura Rurale, des tracts d'intimidation ont été trouvés. Selon des sources sur place, en commune Rango, ces tracts ont été trouvés chez Léonard NDAYISABA sur la colline Rama et chez Dieudonné MAJAMBERE sur la colline Gitibu, tous représentants collinaires du parti CNL. Selon les mêmes sources, à Kayanza, ces tracts menaçaient les membres du parti CNL d'être brûlés dans leurs maisons s'ils continuaient de soutenir Agathon RWASA. A Bujumbura Rurale, le Responsable du parti CNL a été menacé d'être exterminé avec toute sa famille s'il ne cessait pas ses actions de sensibilisation pour ce parti en commune Mukike.

#### **II.2.4. DE LA VISITE DU PRESIDENT DE LA RD CONGO AU BURUNDI.**

En date du 14 juin 2019, le président Congolais Antoine Félix Tshisekedi Tshilombo a effectué une visite officielle de quelques heures au Burundi. Il a été accueilli par son homologue burundais, Pierre NKURUNZIZA. A la fin de leur entretien, les deux présidents ont sorti une déclaration conjointe qui a été lue par le ministre des relations extérieures. Dans cette déclaration, les deux présidents ont mis un accent sur la nécessité de consolider la paix dans les deux pays.

#### **II.2.5. DE LA SESSION DE BRIEFING DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES SUR LA SITUATION POLITICO – SECURITAIRE AU BURUNDI.**

En date du 14 juin 2019, l'institution burundaise de l'Ombudsman a sorti une déclaration en réaction à la requête de Smaïl Chergui, commissaire à la paix et sécurité de l'Union Africaine lors de cette session de briefing du conseil de sécurité des N.U sur la situation politico – sécuritaire au Burundi. Au cours de cette session, Smaïl Chergui a demandé la réouverture du dialogue inter burundais. Pour lui, cela permettrait la réconciliation des burundais.

Dans sa déclaration, l'Ombudsman burundais Edouard NDUWIMANA s'est insurgé contre la requête adressée par Smaïl Chergui au Conseil de sécurité des Nation Unies. Pour Edouard NDUWIMANA, ce dialogue a été clôturé et le rapport a été remis au facilitateur. Pour lui, « un débat pareil au Conseil de Sécurité des Nation Unies sur le Burundi n'est d'aucun intérêt ». L'Ombudsman voit plutôt en la requête de ce commissaire de l'Union Africaine, une manière d'entraver les prochaines élections.

## **II.2.6. DE L'ANNONCE DU CALENDRIER DES ELECTIONS DE 2020.**

En date du 28 juin 2019, la CENI burundaise a présenté le calendrier des élections de 2020. Devant ses partenaires nationaux comme les membres des partis politiques, les représentants des organisations de la société civile et des confessions religieuses de même que les partenaires internationaux en l'occurrence les représentants du corps diplomatiques et consulaires accrédités au Burundi et certaines organisations internationales, le président de la CENI a indiqué que les élections seront regroupées en 3 catégories :

- Les présidentielles, les élections des députés et des conseillers communaux auront lieu le 20 mai 2020,
- Les sénatoriales auront lieu le 20 juillet 2020,
- Le 24 Août 2020 auront lieu les collinaires.

Néanmoins, le président de la CENI a mis en garde les politiciens : « même si nous vous communiquons le calendrier électoral, c'est encore tôt pour battre campagne. La période des campagnes n'est pas encore arrivée », a déclaré Pierre Claver KAZIHISE.

## **II.3. Du contexte judiciaire**

Au cours du mois de janvier 2019, les personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratives et détenues illégalement ainsi que des personnes enlevées et/ou portées disparues n'ont cessé de se multiplier.

Voici quelques cas illustratifs :

### **II.3.1. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR ET DES ADMINISTRATIFS.**

1- En date du 6 juin 2019, un policier du nom de Dieudonné MPAWENAYO alias Kiya, a été arrêté, à son domicile, par le responsable du SNR sur la colline Gatete, zone Mugara, commune et province Rumonge. L'arrestation a eu lieu après une fouille perquisition au cours de laquelle aucun objet suspect n'a été saisi selon les proches de la victime.

2- En date du 12 juin 2019, vers 23 heures, au quartier Rupfunda, commune et province Kirundo, Jean Pierre NGABONZIZA, membre du parti CNL et enseignant à l'ECOFO Kavomo, commune et province Kirundo, a été arrêté par des policiers en patrouille. Selon des sources sur place, il a été accusé de dépasser des heures du couvre-feu et de tenir des rencontres politiques avec ses compagnons alors qu'il n'y a pas de couvre-feu à Kirundo. La victime a été libérée le lendemain.

3- En date du 12 juin 2019, dans un bar, sur la colline Nyabugimbu, commune Mugina, province Cibitoke, Pierre BIGIRIMANA, Patrice KABURA et le surnommé Budirima, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par des Imbonerakure conduits par un certain Kaburimbi et détenus à la position de police de Nyabugimbu. Selon des sources sur place, les victimes étanchaient leur soif. Ils ont été accusés de tenir une réunion illégale. Ces personnes ont été relâchées trois heures de détention plus tard et après avoir payé une rançon de 30.000 FBU.

4- En date du 15 juin 2019, vers 11 heures, sur la 12<sup>ème</sup> transversale en zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, Thérance HAVYARIMANA, maçon et membre du parti MSD, originaire de la commune Kayokwe, province Mwaro, a été arrêté par Moïse BUCUMI, chef de zone Maramvya, accompagné par un Imbonerakure du nom de Darius NTAMAVUKIRO. Selon des sources sur place, le motif de son arrestation n'a pas été communiqué à qui que ce soit. Il a été embarqué, le même jour, à destination d'un cachot d'un SNR à Bujumbura, tout près de la cathédrale Regina Mundi, par Joe Dassin NDUWIMANA, responsable du SNR en commune Mutimbuzi. Son dossier était dans les mains d'Alexis NDAYIKENGURUKIYE alias Nkoroka, Chef du service de la Sécurité Intérieure au SNR.

5- En date du 20 juin 2019, sur la colline Rugenge, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, Lazare HATUNGIMANA, âgé de 12 ans et son grand frère démobilisé du mouvement armé FNL, tous résidents de cette même colline ont été arrêtés chez eux par des policiers. Selon des sources sur place, cet enfant a été arrêté, accusé d'avoir essayé d'alerter son grand-frère à l'arrivée des policiers. Ce démobilisé est poursuivi après l'attaque de la permanence communale du parti CNDD-FDD dans cette localité dans la nuit du 9 au 10 juin 2019. Il a été conduit au cachot de Bubanza tandis que cet enfant a été détenu au cachot du poste de police de Gihanga.

6- En date du 21 juin 2019, sur la colline Magara, commune Bugarama, province Rumonge, Jules SENGIYUMVA, membre du parti UPRONA et son conducteur de taxi moto ont été arrêtés et détenus au poste de police de Magara de 7 heures à 12 heures par un agent du SNR, surnommé Chinois. Selon des sources sur place, ils étaient accusés de tenir des réunions illégales. Selon eux, il s'agit d'un montage tout fait.

7- En date du 22 juin 2019, sur la colline Camizi, commune Matongo, province Kayanza, un prénommé Salvator, enseignant au Lycée de Gatara, membre du Conseil communal de Matongo et du parti CNL, originaire de cette même colline et résidant en commune Gatara, a été arrêté par des Imbonerakure quand il rendait visite à ses parents. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure l'accusaient de sensibiliser la population à adhérer au parti CNL. Il a été conduit et placé en garde à vue au cachot de la commune Matongo.

8- En date du 22 juin 2019, sur la colline Mukungu, commune Nyanza-lac, province Makamba, Moïse MUGISHA, membre du parti UPRONA a été arrêté par des Imbonerakure accompagnés par des policiers. Selon des sources sur place, il a été détenu au cachot communal de police de Nyanza-lac avec, comme chef d'accusation, la tenue d'une réunion illégale des militants du parti UPRONA, chose qu'il n'a cessé de nier.

9- En date du 23 juin 2019, sur la colline Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, le surnommé Ndaba, âgé de 28 ans, conducteur de taxi moto et membre du parti CNL, a été arrêté par le (Commandant) De corps du commissariat de police Cibitoke accompagné par le responsable provincial du SNR à Cibitoke, Venant MIBURO et des Imbonerakure conduits par un certain Mwenyemari, responsable des Imbonerakure sur la colline Cibitoke. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir collaboré avec des rebelles du mouvement armé FNL du Général Aloys NZABAMPEMA.

Le lieu de sa détention n'a pas été connu.

10- En date du 24 juin 2019, Cécile AHISHAKIYE (de nationalité Américaine, mais d'origine Burundaise), Félicien NIYONZIMA, Fiston BIZIMANA et deux autres personnes ont été arrêtés, dans la commune et province Bururi, par des agents du SNR sur ordre du gouverneur, le procureur près la cour d'appel de Bururi et le responsable du SNR. Ils ont directement été conduits et placés en garde à vue au cachot de la police à Bururi. Ils étaient entre autres accusés d'atteinte à la sécurité intérieure de l'État et d'avoir pris des photos à différents endroits sans l'autorisation des autorités. Des témoins rapportent que ces personnes se trouvaient dans un véhicule lors de leur interpellation. En date du 25 juin 2019 dans l'après – midi, ils ont été libérés. Des sources locales ont indiqué que leur libération a été ordonnée par la ministre de la Justice Aimée-Laurentine KANYANA. Tous leurs effets personnels (argent et téléphones portables) et le véhicule leur ont été rendus.

11- Dans la matinée du 26 juin 2019, un employé de l'OBR, Philibert NDIHOKUBWAYO alias Kabila a été arrêté par la police, à son domicile au quartier Gasenyi, zone Gihosha, en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, il est connu, dans son entourage, comme un partisan du CNL. Le motif de son arrestation n'a pas été communiqué à qui que ce soit.

### **II.3.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.**

1- En date du 10 juin 2019 vers midi, le surnommé Ruhenga, habitant du site des déplacés de Ruhororo, commune Ruhororo, province Ngozi, a été enlevé du cachot du commissariat communal de police à Ruhororo avant d'être conduit par Alexis NDAYIKENGURUKIYE alias Nkoroka, Chef du service de la Sécurité intérieure au SNR dans un lieu inconnu . Selon des sources sur place, Ruhenga avait été arrêté par des Imbonerakure de la colline Kinyami de cette commune, dirigés par leur chef collinaire Théogène HABIMANA alias Binebagu accusé d'incitation à l'insurrection et d'avoir participé aux manifestations contre le 3<sup>ème</sup> mandat de Pierre NKURUNZIZA en avril et mai 2015. Ruhenga venait de regagner son pays en provenance de la Tanzanie.

*Bref, au moins 17 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 1 autre a été enlevée tout au long du mois de juin 2019.*

## **II.4. Du contexte social.**

### **II.4.1. DE LA SUSPENSION DES ACTIVITES DE LA PARCEM.**

En date du 3 juin 2019, les activités de l'Association sans but lucratif PARCEM ont été suspendues par Pascal BARANDAGIYE, Ministre de l'Intérieur, de la Formation patriotique et du Développement local. Selon l'ordonnance signée le 3 juin 2019, le représentant de cette association, Faustin NDIKUMANA est accusé de ternir l'image du pays et de ses dirigeants dans le but de troubler la paix et l'ordre public. Pourtant l'opinion avance que PARCEM est victime de ses activités menées dans le pays et qui sont liées à une campagne « *Tumenye ukuri kubiduhanze* » c'est – à – dire, « *Connaitre la vérité sur les problèmes auxquels nous faisons face* ».

#### **II.4.2. DE L'INTERDICTION D'IMPLANTATION DE NOUVELLES EGLISES EN MAIRIE DE BUJUMBURA.**

En date du 27 juin 2019, le ministre de l'intérieur, Pascal BARANDAGIYE a tenu une réunion avec les représentants des confessions religieuses au cours de laquelle il a interdit l'implantation de nouvelles églises en Mairie de Bujumbura. Au cours de cette réunion, il a indiqué que plusieurs autres décisions seront mises en application à partir du 2 juillet 2019. Ces décisions sont :

- Les églises désireuses de s'implanter en Mairie de Bujumbura ne sont plus agréées.
- Les églises qui louent des salles de classes et des abris de fortune se verront aussi retirer leur agrément. Ces abris de fortune seront démolis.
- Les confessions religieuses qui louent des maisons en dur doivent présenter un contrat de bail de 10 ans pour ne pas déstabiliser leurs fidèles à coup de déménagement.
- Les étrangers ne sont pas autorisés à diriger une église ou à faire partie d'un organe dirigeant.

Certains représentants d'Eglises présents ont demandé au Ministre de l'intérieur de prolonger le délai pour qu'ils puissent se conformer à sa décision.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

### III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DES PERSONNES.

#### III.1. Présentation générale

Les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées ont été régulièrement enregistrées durant le mois de Juin. Elles ont été caractérisées surtout par la découverte de corps sans vie dans des cours d'eaux, dans les buissons et dans des coins cachés.

La population attribue les cas de cadavres retrouvés dans ces conditions aux Imbonerakure ainsi qu'aux agents du SNR. Voici certains cas :

1- Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 juin 2019, au marché de Makamba, commune et province Makamba, un veilleur du marché de Makamba, a été tué par des personnes non identifiées.

2- Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 juin 2019, sur la colline et zone Nyabitare, commune Gisuru, province Ruyigi, 3 présumés bandits ont été fusillés et tués par la police. Selon une source locale, ces bandits venaient de voler l'argent des commerçants qui allaient s'approvisionner au marché de Mabamba en Tanzanie. Selon la police, les victimes faisaient partie d'un groupe de 5 bandits armés de fusils.

3- En date du 2 juin 2019, sur la colline Muzenga, zone Rusamaza, commune Gihogazi, province Karuzi, une femme enceinte, Candide KARENZO, âgée de 35 ans, a été tuée à la machette par son mari Vianney MANIRAMBONA, âgé de 25 ans. Selon des sources sur place, cette dame rentrait à la maison lorsqu'elle a croisé son mari qui l'a assommé de 2 coups de machette à la tête avant de fuir.

Elle a rendu l'âme au CDS de la zone Rusamaza où elle avait été évacuée. Ce couple vivait séparément suite aux conflits familiaux et la femme avait préféré aller chez ses parents. L'administrateur communal de Gihogazi, Antoine BISABWIMANA affirme que la police est à la recherche du meurtrier.

4- Le soir du 4 juin 2019, deux corps sans vie non-identifiés et ligotés ont été retrouvés sur la colline Bambo, zone Ngoma, commune Murwi, province Cibitoke. Selon des sources sur place, ils étaient en état de décomposition. Ces corps étaient attachés à un arbre. Les mêmes sources ont indiqué que l'administrateur de la commune Murwi, Joseph CIZA a ordonné l'inhumation de ces corps sans l'identification des victimes et la cause de la mort.

5- En date du 7 juin 2019, dans la matinée, le corps sans vie de Cyrille NAHIMANA, âgé de 54 ans, a été retrouvé dans une chambre d'hôtel à Kivoga, en commune et province de Rutana. Selon des sources sur place, il venait d'être engagé par le curé de la paroisse de Kivoga comme enseignant vacataire du cours d'informatique au Lycée Notre Dame de Kivoga, une école sous convention catholique.

En date du 8 et 9 juin 2019, trois hommes non identifiés ont été retrouvés sans vie dans la rivière Rumpungwe, en bas de la colline Nyamusasa, commune Kinyinya, province Ruyigi.

6- En date du 9 juin 2019, vers 6 heures du matin, le corps sans vie de Jean Marie BUKURU, chauffeur de taxi voiture, a été retrouvé dans le capot d'un véhicule de type probox immatriculé J 0676 A devant la parcelle des frères « Bene Joseph », sur l'avenue de l'Université, quartier Rohero II, zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, Jean Marie BUKURU est originaire de la zone Shombo, commune et province Muramvya. La victime



vivait dans la zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie. Selon le porte-parole de la Police Nationale, Pierre NKURIKIYE, la victime avait été étranglée par des gens non identifiés à l'aide d'une corde.

*Sur l'image ci-contre : Le corps sans vie de Jean Marie BUKURU*

7- En date du 10 juin 2019 matin, un cadavre d'un homme non identifié a été retrouvé dans la zone de Kinindo, commune Muha, Bujumbura Mairie, sur la route Bujumbura – Rumonge, près de l'Ecole Nationale d'Administration. Les personnes qui ont vu le cadavre ont constaté que cet homme a été tué par balle. Le cadavre avait des blessures au ventre et à l'oreille gauche. Selon des témoins, des cris au secours qui ont été suivis par des coups de feu ont été entendus vers 1 heure du matin. Des habitants du quartier ont indiqué que cet homme aurait été enlevé pour être exécuté à cet endroit.

8- Dans la nuit du 10 au 11 juin 2019, Samuel MANIRAKIZA a été tué par la police tout près du Lycée notre Dame de Rohero II, zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie. Selon la police, cet homme faisait partie d'un groupe de bandits qui circulent pendant la nuit et volent les biens d'autrui.

.... / ....

9- En date du 13 juin 2019 matin, le corps sans vie d'Alexis NIYONGABO alias Busize, âgé de 47 ans, enseignant d'histoire au Lycée de Bururi, a été retrouvé à moins de 50 mètres de son domicile, à l'ouest du stade régional de Kabuye, sur la colline Mugozi, commune et Province Bururi. Selon des sources sur place, la victime avait été décapitée dans la nuit du 13 juin 2019 par



des personnes non identifiées qui lui ont volé son téléphone portable et son argent qu'elle venait de recevoir comme crédit à l'agence de la poste de Bururi. Selon la police, plus de 10 personnes de son voisinage ont été arrêtées pour des raisons d'enquêtes.

*Sur notre image : Le corps sans vie de l'enseignant d'Alexis NIYONGABO*

10- En date du 14 juin 2019, le corps sans vie d'un homme d'une trentaine d'années non identifié a été retrouvé sur la colline Kibaya, commune Bukinanyana, province Cibitoke. Selon des sources sur place, cet homme a été tué ailleurs puis amené pour être jeté à cet endroit par des personnes non identifiées.



11- En date du 19 juin 2019, en zone Kinama, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, Digne Wada DUSHIME a été tuée par des personnes non identifiées.

**Sur notre image : le corps sans vie de Digne Wada DUSHIME.**

12- En date du 21 juin 2019, le corps sans vie d'une fille non identifiée a été retrouvé dans un champ se trouvant sur la colline Rusiga, commune Rugombo en province Cibitoke. Selon des personnes qui ont vu le corps de la défunte, la fille est morte poignardée.

13- En date du 21 juin 2019, la colline Rugasa, zone Kigoma, commune Bugabira, province Kirundo, Faustin BIGIRIMANA a été retrouvé mort dans la vallée de cette colline. Les meurtriers n'ont pas été identifiés.

14- Dans la nuit du 22 au 23 juin 2019, sur la colline Kibavu, commune Matongo, commune Kayanza, Léonie MISAGO âgée de 50 ans et sa fille de 14 ans ont été tuées poignardées par le père de famille, Vincent BARUTWANAYO, selon une source locale. Ce dernier a été arrêté par la police.

15- Dans la nuit du 24 au 25 juin 2019, BARANSURA François a été retrouvé mort et pendu sur un arbre sur la Colline Kinazi, en commune Musigati, en province Bubanza. Le parquet de Bubanza a commencé les enquêtes dans la matinée du 25 juin 2019. Au moment de la rédaction du présent rapport, le parquet n'avait pas encore communiqué les résultats de cette enquête.

16- Au cours du mois de juin 2019, deux autres personnes non identifiées ont été retrouvées mortes pendues sur des arbres dans la province Bubanza : l'une en commune Rugazi et l'autre, sur la colline Butanuka de la commune Mpanda. Le parquet a indiqué avoir commencé les enquêtes.

17- En date du 25 juin 2019, le corps sans vie d'une fille non identifiée et en état de décomposition a été retrouvé par la population en commune Rugombo de la province Cibitoke. Des sources locales ont indiqué que cette fille a été tuée après avoir été violée par des personnes non identifiées.

18- En date du 28 juin 2019, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé au bord de la rivière Rusizi, à la transversale 2 de la colline Ruhagarika, en zone Gasenyi, commune Buganda, province Cibitoke. Selon des sources, le corps de la victime était ligoté et en état de décomposition. La victime présentait des blessures sur tout le corps. Le chef de zone Gasenyi a vite donné l'ordre d'inhumation de la dépouille mortelle sans identification des auteurs car, selon lui, il fallait éviter la contamination des habitants de cette localité. Des habitants pensent que cet homme aurait été tué ailleurs avant d'être jeté à cet endroit.

*Bref, au moins 26 personnes ont été tuées et 44 autres blessées au cours du mois de juin 2019 comme le montre le tableau ci – dessous :*

### III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non Identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	4	0	3	0	5	3	0	3	12
Bujumbura Mairie	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	4	0
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	9	0	1	0	0	0	10
Bururi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	0	0	0	0	0	2	0	1	6	0	6	3
Gitega	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Karusi	0	0	0	0	1	5	0	0	0	0	1	5
Kayanza	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	2	1
Kirundo	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	1	2
Makamba	0	0	0	2	0	1	0	0	1	0	1	3
Muramvya	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3
Muyinga	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2
Ngozi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rumonge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rutana	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	1	2
Ruyigi	0	0	3	0	0	1	0	0	3	0	6	1
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>44</b>

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

#### **IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.**

*Au cours du mois de juin 2019, au moins 29 cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été identifiés.*

Les victimes sont surtout des membres des partis politiques de l'opposition tels que le CNL ou de la coalition « Amizero y'Abarundi », toutes personnes qualifiées de collaborer avec les rebelles ainsi que toutes autres personnes qui ne contribuent pas pour les élections de 2020 ou qui ne veulent pas adhérer au parti au pouvoir, le CNDD/FDD. Selon la population, ces actes sont commis surtout par les Imbonerakure et les agents du SNR, dans des cachots clandestins et cela, presque quotidiennement.

*Voici quelques cas emblématiques :*

1- Dans la nuit du 2 juin 2019, au centre Kinama, sur la colline Muhororo, zone Mageyo, commune Mubimbi, province Bujumbura Rural, Aster HAKIZIMANA et son épouse Béatrice KAMARIZA, Jean Paul NDAYISHIMIYE, Richard NDEREYIMANA, Nestor BAMPORUBUSA, Christophe HAKIZIMANA, Pascal NDACAYISABA et Oscar NZAMBIMANA, tous membres du parti CNL, ont été attaqués et tabassés à leurs domiciles par des Imbonerakure armés de gourdins, de poignards et de machettes. Le groupe des Imbonerakure était composé de Samuel NIMBONA alias Bumwe, Bernard NSENGIYUMVA, NDAYIZEYE alias Zanack, Arnaud NIJIMBERE, Vincent BIGIRIMANA et Révérien BARAKAMFITIYE. Selon des sources sur place, le groupe était dirigé par Kennedy HAVYARIMANA, démobilisé de l'ex- mouvement armé CNDD-FDD. Le seul motif était l'appartenance au parti CNL. Certains habitants ont dû passer leur nuit dans la brousse et leurs biens ont été pillés. Les victimes ont reçu des soins de santé dans des structures les plus proches de leurs habitations et d'autres ont été référées à l'hôpital de district sanitaire de Bujumbura. Ces Imbonerakure n'ont pas été inquiétés.

2- En date du 2 juin 2019, en commune Nyabitsinda, province Ruyigi, le prénommé Elie, orpailleur a été tabassé et ses parties génitales ont été traumatisées en usant des aiguilles. Les tortionnaires sont Ntibayazi, chef de colline Nyagitika, et son complice Ndasogoya, originaire de la province Cibitoke. Selon des sources sur place, cette victime a été accusée du vol d'or que l'on venait d'extraire. Ils l'ont ensuite conduit au cachot de la commune. L'Officier de la Police Judiciaire a refusé de l'accueillir étant donné qu'il était dans un état critique. Il leur a demandé de le conduire dans une structure sanitaire.

3- En date du 4 juin 2019, sur la colline Murambi, commune Kiganda, province Muramvya, Innocent NSHIMIRIMANA, élève au CFP Rurenda, en 3<sup>ème</sup> année, a été tabassé par des Imbonerakure de la zone Gatabo, commune Kiganda, dirigés par Bimenyi qui est leur représentant au niveau de la zone. Ils lui ont pris tout ce qu'il avait sur lui. Ils l'accusaient d'avoir engrossé F. N., élève du Lycée communal de Gatabo ; la victime n'a jamais accepté d'avoir commis le forfait.

4- En date du 9 juin 2019, dans un cabaret appelé « chez Madari », sur la colline Gitwenzi, commune Ntega, province Kirundo, Jean Baptiste SHIRANGABO, Vincent NDIKUMANA et Fabrice SENDEGEYA, tous membres du parti CNL, ont été battus et blessés par des Imbonerakure identifiés sous les noms de'Edouard MBERAMIHETO et Innocent SHEMEZIMANA dirigés par leur chef MURENGERANTWARI. Selon des sources sur place, ces victimes ont été accusées d'appartenir au parti CNL. Ces victimes ont été conduites et hospitalisés à l'hôpital Kirundo. Les auteurs de ces traitements inhumains n'ont pas été inquiétés.

5- En date du 10 juin 2019, sur la colline Rugenge, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, 3 Imbonerakure connus sous les noms d'Etienne NKUNZIMANA, âgé de 26 ans, Vianney NDUWIMANA, âgé de 30 ans et Prosper NTEZIRYAYO, âgé de 59 ans, ont été torturés à la permanence communale du parti CNDD-FDD par d'autres Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces 3 victimes ont été accusées de n'avoir pas révélé le passage d'hommes armés non identifiés qui ont attaqué cette permanence, la veille pendant la nuit.

Selon les mêmes sources, ces victimes ont été conduites au poste de police de Mpanda avant d'être transférées au commissariat provincial de Bubanza. Deux de ces victimes, à savoir Etienne NKUNZIMANA et Vianney NDUWIMANA ont été transférées, le même jour, à la prison de Bubanza, après avoir été auditionnées au parquet. Prosper NTEZIRYAYO, quant à lui, a été transféré en date du 19 juin 2019 dans la même prison. Selon les mêmes sources, le chef de colline Rugenge qui avait été arrêté avec ces Imbonerakure, a été relaxé.

6- En date du 12 juin 2019, vers 20 heures, au marché de Buhiga, colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, le nommé RIYAZIMANA, âgé de 32 ans, membre du parti CNDD-FDD, le surnommé Mayungu, âgé de 37 ans, aussi membre du parti CNDD-FDD et le prénommé Benjamin, âgé de 30 ans, sans appartenance politique, tous mécaniciens réparateurs de motos ont été tabassés par un groupe d'Imbonerakure parmi lesquels Issa NIZIGIYIMANA, Gérard et Saidi alias OPJ ont été signalés. Selon des sources sur place, les victimes étaient accusées d'être des opposants car ces Imbonerakure les ont surprises en train d'exécuter des chansons critiquant le parti au pouvoir.

En date du 13 juin 2019, les victimes ont répondu à une convocation de Phocas SINDARUHUKA, chef de zone Buhiga et représentant provincial du parti CNDD-FDD qui les a tabassés de nouveau dans son bureau. Mayungu et Benjamin ne pouvaient plus marcher et ont été évacués par leurs collègues mécaniciens vers leurs domiciles à partir d'où ils se sont fait soigner. Le même groupe d'Imbonerakure a signifié aux victimes que c'était une petite correction et leur ont interdit de se rendre au service pendant un mois.

7- En date du 12 juin 2019, vers 20 heures, sur la colline et zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi, Jared NIYONIZEYE, âgé de 18 ans, élève de la 9<sup>ème</sup> année à l'ECOF Mayenzi, sympathisant du parti CNL, a été tabassé par un groupe d'Imbonerakure dont Félix MBARUBUKEYE, MVUYEKURE, NDUWAYEZU, Jean Claude et le surnommé Mazi. Selon des sources sur place, il a été attrapé quand il entrait dans une maison de son condisciple pour récupérer le cahier qu'il lui avait prêté, puis ces Imbonerakure l'ont qualifié de voleur.

En le tabassant, ils l'injuriaient en le traitant de petit d'un serpent venimeux du parti CNL. Après avoir été tabassé, cet élève a été conduit et placé en garde à vue au cachot de la police de cette zone où il a passé la nuit. Il a raté la dernière épreuve du test national qui a eu lieu le lendemain matin. Il a été libéré vers 10 heures moyennant le paiement d'une rançon de 30.000 FBU. Il aurait été victime du statut de son père qui est chef du parti CNL au niveau de la zone Buhiga.

8- En date du 14 juin 2019, vers 21 heures, dans un cabaret d'un Imbonerakure, Evariste KAYOBERA alias Yebesi, de la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, le prénommé Dawidi, jeune homme âgé de 18 ans a été ligoté les jambes liées aux bras puis tabassé par un groupe d'Imbonerakure dont Issa NIZIGIYIMANA, Théogène IRAGABA, Asmani et Saidi, commandés par le cabaretier Yebesi. Selon des sources sur place, ce jeune homme était accusé d'injurier un client de ce cabaret.

La victime a été tabassée à tel point qu'il ne pouvait plus uriner car ses organes génitaux avaient été touchés par les coups de bâtons. Malgré son état, Dawidi a été conduit et placé en garde à vue au cachot de la zone Buhiga.

9- En date du 14 juin 2019, sur la colline Nyabigoyi, commune Rango, province Kayanza, Clément RUBERINTWARI, représentant du parti CNL sur cette colline, a été tabassé par un Imbonerakure prénommé Marius lorsqu'il venait d'une récolte de haricot. Selon des sources sur place, la victime est allée se faire soigner dans un CDS à Musagara situé dans la commune Rango. Le lendemain, le chef communal des Imbonerakure prénommé Aimable, en compagnie des chefs collinaires de 3 collines voisines, a tenu une réunion à l'intention des habitants desdites collines et leur a dit que là où ils verront un membre du parti CNL qu'ils le tabassent et la commune prendra en charge les soins de santé des victimes.

10- En date du 16 juin 2019, sur la colline Bubogora, commune Murwi, province Cibitoke, Evariste NZIRORERA, secrétaire communal du parti CNL à Murwi et Norbert BAYIRAMYE, membre dudit parti ont été tabassés par un groupe d'Imbonerakure munis de gourdins. Ils étaient dirigés par Jean de Dieu HARERIMANA et Firmin NINTERETSE, représentants des Imbonerakure sur cette colline. Selon des sources sur place, les mobiles de ces violences n'ont pas été dévoilés à qui que ce soit.

11- En date du 17 juin 2019, vers 20 heures, dans un bar situé au centre Rwibaga en zone Jenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura Rurale, Franck BIGIRIMANA, élu collinaire de Rwibaga, membre du parti CNDD-FDD, accompagné par 2 Imbonerakure, Liévin HAKIZIMANA et Gustave NITUNGA, de la colline Rwibaga, ont tabassé Joris NDAYISHIMIYE, de la colline Rutambiro, zone Kankima de ladite commune. Selon des sources sur place, J. NDAYISHIMIYE a été accusé d'être un opposant au parti CNDD- FDD alors qu'il n'est membre d'aucun parti politique.

.... / ....

12- En date du 19 juin 2019, aux environs de 14 heures, sur la colline Nyarusange, zone et commune Musigati, province Bubanza, Joseph BAKUNDUKIZE, âgé de 42 ans, membre du parti

CNDD-FDD, a été tabassé par l'OPJ Fabrice NDAYIRAGIJE. Selon des sources sur place, J. BAKUNDUKIZE a été arrêté pour être détenu au cachot du poste de police de Musigati après avoir été accusé d'être en conflit conjugal avec son épouse. Au moment où la famille de la victime voulait que ce dossier soit traité à l'amiable au sein de la famille même, et que la victime soit libérée du cachot, l'OPJ a exigé la victime de lui donner une rançon de 50.000 FBU. Joseph BAKUNDUKIZE a accepté de lui donner 10.000 FBU seulement parce que, selon lui, il n'avait pas plus d'argent. Par après, cet OPJ l'a conduit dans les douches des prévenus où il l'a bastonné. Dans un état critique, la victime a été conduite et alitée à l'hôpital de Bubanza. L'OPJ, quant à lui, a été arrêté et détenu au cachot du commissariat provincial de Bubanza.

13- En date du 20 juin 2019 matin, des AT du commissaire provincial de police à Makamba, Léandre NDAYIRAGIJE, ont tabassé et blessé un conducteur de taxi moto prénommé Léonce et lui ont mis du sable dans la bouche. Selon des sources sur place, la victime qui transportait un patient à un CDS du centre de Makamba a été accusée de ne pas exécuter l'ordre de s'arrêter lors du contrôle policier. Selon les mêmes sources, le véhicule du commissaire provincial l'a poursuivi jusqu'à ce CDS et les policiers ont commencé à le battre. Le même jour, des motocyclistes du chef-lieu de la commune et province Makamba ont fait une manifestation pour dénoncer la torture infligée à leur collègue et ont exigé la poursuite judiciaire du commissaire provincial de la police. Dans un état d'inconscience, ce conducteur de taxi moto a été conduit et admis à l'hôpital de Makamba. Pour exprimer leur mécontentement, les motocyclistes ont également boycotté une réunion du responsable du parti CNDD-FDD en commune Makamba qui était prévue à leur intention.

14- En date du 24 juin 2019, des Imbonerakure ont infligé des traitements inhumains, cruels et dégradants au nommé MINANI sur la colline Kibago, commune Kibago et province Makamba. Des témoins rapportent que ces miliciens l'ont accusé d'aller nourrir les rebelles alors qu'il transportait quelques kilogrammes de haricots. La victime est un membre du parti CNL et elle a identifié les agresseurs. Il s'agit de BERAKUMENYO Albert et NIHORIMBERE ; mais aucune suite n'a cependant été donnée à la plainte de la victime.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

## V. DES CAS DE VIOL.

Dans notre pays, les violences sexuelles, les violences basées sur le genre en général et le viol en particulier restent une triste réalité. Les auteurs de ces actes ignobles savent que la sanction prévue par la loi burundaise est très lourde. Ainsi, ils ne cessent de raffiner leurs tactiques d'attaque pour ne pas être démasqué.

Dans des provinces où la population n'est pas suffisamment sensibilisée, les délinquants essaient de corrompre les autorités à la base pour faciliter le règlement à l'amiable en vue d'éviter les poursuites judiciaires.

*Voici quelques cas illustratifs de ce genre de violences :*

1- En province Bubanza, le harcèlement sexuel (une des formes de viol) est très fréquent et est surtout observé chez des élèves de l'école secondaire. Ainsi, au cours de ce mois de Juin 2019, au moins 15 filles ont été engrossées dans 2 écoles de la province Bubanza : 10 cas au Lycée technique de Nyamugerera, en commune Musigati et 5 autres au Lycée communal de Musigati. Le Parquet de la République à Bubanza a indiqué être entrain de faire des enquêtes pour identifier les auteurs de ces grossesses. Signalons que toutes ces filles ont été renvoyées de l'école.

2- En date du 1<sup>er</sup> juin 2019, sur la colline Rubumba, commune Kiganda, province Muramvya, A. T., âgée de 6 ans, de la même colline, a été violée par Charité NKURUNZIZA, âgé de 16 ans, travailleur domestique chez les parents de la victime et originaire de la colline Bupfunda, commune Rutegama de la même province. Selon des sources sur place, le même jour, le présumé auteur a été arrêté pour être détenu au cachot du commissariat provincial de police.

3- En date du 3 juin 2019, sur la colline Burarana, commune Bukeye, province Muramvya, A. A., une fillette de 5 ans, a été violée, à la maison, par Moïse NGABIREYIMANA, vendeur de beignets, âgé de 14 ans, originaire de la colline Rusenda, commune Bukinanyana, province Cibitoke. Selon des sources sur place, la mère de la victime a porté plainte chez un OPJ. Mais, le violeur n'a pas été arrêté parce qu'étant âgé de moins de 15 ans ; il est devenait ipso facto pénalement irresponsable, selon le code de procédure pénal. La victime a été transportée à l'hôpital de Muramvya pour des soins médicaux.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

## VI. DE LA SITUATION CARCERALE

### VI.1. Des effectifs dans les 11 établissements pénitentiaires et dans les 2 Centres de Mineurs en Conflit avec la Loi.

Le tableau ci – dessous présente la situation carcérale au 30 juin 2019.

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation (%)
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
<i>Bubanza</i>	100	337	130	6	199	8							1	3	<b>337,00%</b>
<i>Bururi</i>	250	221	113	5	88	15							5		<b>88,40%</b>
<i>Gitega</i>	400	1171	658	28	456	29							7	3	<b>292,75%</b>
<i>Mpimba</i>	800	3916	2253	124	1501	38							9	10	<b>489,50%</b>
<i>Muramvya</i>	100	713	359	12	320	22							4		<b>713,00%</b>
<i>Muyinga</i>	300	450	125	13	295	17							2		<b>150,00%</b>
<i>Ngozi (F)</i>	250	89		38		42		1		8			10	4	<b>35,60%</b>
<i>Ngozi (H)</i>	400	1441	699		742										<b>360,25%</b>
<i>Rumonge</i>	800	1171	412	32	710	17							6	2	<b>146,38%</b>
<i>Rutana</i>	350	378	142	16	212	8							3	1	<b>108,00%</b>
<i>Ruyigi</i>	300	704	266	21	393	24							4	3	<b>234,67%</b>
<i>CMCL Ruyigi</i>	72	58					4		54						<b>80,56%</b>
<i>CMCL Rumonge</i>	72	58					10		48						<b>80,56%</b>
<b>Total</b>	<b>4.194</b>	<b>10.707</b>	<b>5.157</b>	<b>295</b>	<b>4.910</b>	<b>220</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>102</b>	<b>8</b>			<b>51</b>	<b>26</b>	<b>255,29%</b>
			<b>5.157+295=5.452</b>		<b>4.910+220=5.130</b>		<b>14+1=15</b>		<b>102+8=110</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>51+26=77</b>		

La population pénitentiaire est de 10.707 détenus + 77 nourrissons = **10.784**

Le total des prévenus est de 5.452 adultes + 15 mineurs = **5.467**

Le total des condamnés est de 5.130 adultes + 110 mineurs = **5.240**

La lecture du tableau ci-dessus montre que la majorité des maisons de détention de tout le pays sont pleines à craquer. La surpopulation va jusqu'à un taux d'occupation de 713,00%. Seuls 4 lieux pénitentiaires ont un taux d'occupation de moins de 100% : la prison de Ngozi Femmes, les centres de rééducation des mineurs en conflits avec la loi de Ruyigi et Rumonge et la prison de Bururi avec respectivement 35,60%; 80,56% ; 80,56% et 88,40%.

En ce qui concerne le nombre de prévenus et de condamnés par rapport à la population pénitentiaire, celui de prévenus n'a cessé d'augmenter durant les 6 mois de l'année 2019 et chaque mois, ce nombre dépasse de loin, la capacité d'accueil de toutes les maisons de détention que compte notre pays. Quant au nombre de condamnés qui croupissent dans les prisons, une diminution nette a été observable, au cours du mois d'avril 2019, avec la mise en application de la mesure de grâce présidentielle décrétée en début. Mais ce soulagement n'a été qu'éphémère puisque les chiffres ont encore grimpé avec le mois de mai 2019. Le tableau ci - dessous le montre clairement :

Mois \ Situation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Population pénitentiaire	11 661	11 641	11 939	10 366	11 614	10 784
Total des prévenus	5 266	5 320	5 213	5 311	5 312	5 467
Total des condamnés	6 285	6 186	6 627	4 978	5 230	5 240

Cela étant, le nombre de détenus éligibles à l'élargissement a été recensé durant les 3 mois du début de 2019 et l'élargissement n'a été exécutoire qu'à partir du mois d'avril 2019. Au total, 2 382 condamnés ont été élargis comme le montre le tableau suivant :

#### VI.2. Des bénéficiaires de la grâce présidentielle en 2019.

Prison	Capacité d'accueil	Nombre des élargis				Nourrissons	Peines Commuées
		Hommes	Femmes	Mineurs	Total		
<b>Bubanza</b>	100	179	12		181		
<b>Bururi</b>	250	57	6		63		2
<b>Gitega</b>	400	163	3		166		41
<b>Mpimba</b>	800	715	44		759	9	66
<b>Muramvya</b>	100	251	22		273		
<b>Muyinga</b>	300	70	6		76		7
<b>Ngozi (F)</b>	250		20	3	23		
<b>Ngozi (H)</b>	400	361			361		44
<b>Rumonge</b>	800	191	10		201	4	
<b>Rutana</b>	350	81	10		91	1	33
<b>Ruyigi</b>	300	130	9		139		
<b>CMCL Ruyigi</b>	72			13	13		
<b>CMCL Rumonge</b>	72			26	26		
<b>Total</b>	<b>4.194</b>	<b>2198</b>	<b>142</b>	<b>42</b>	<b>2 382</b>	<b>14</b>	<b>193</b>

Cette grâce présidentielle a, sans doute, favorisé l'amélioration de certaines conditions de vie des détenus. Mais, pour pérenniser les acquis, il aurait fallu des mesures d'accompagnement notamment la diligence dans le traitement des dossiers judiciaires et la mise en application rapide des jugements. Mais également et surtout, les acteurs de la justice devraient respecter le code de procédure pénale en évitant toute tendance à la détention prolongée, des fois arbitraire et illégale.

La mesure de grâce présidentielle ne peut produire l'effet souhaité que si elle est accompagnée par des décisions justes et responsables des parquets et des tribunaux à l'endroit des justiciables. Il ne servirait à rien de libérer l'espace dans les prisons pour les regarnir aussitôt après. Toute mesure susceptible d'apporter une quelconque amélioration des conditions de détention des prisonniers doit être une préoccupation des services concernés.

\*\*\*\*\*

## VII. CONCLUSION.

Les violations des droits humains au Burundi restent une triste réalité. Tout au long du mois de juin 2019, de jour comme de nuit, des atteintes aux droits et libertés des citoyens n'ont cessé d'être enregistrées dans différentes localités de notre pays. Des familles ont été plongées dans les pleurs et la désolation, sans avoir l'espoir de retrouver les leurs ou tout au moins de connaître les bourreaux en vue d'intenter une action en justice.

Dans plusieurs localités du pays, les Imbonerakure se sont déjà institués en place et lieu des forces de sécurité, et partant, ils commettent des bavures de toutes formes sans être inquiétés. Des personnes sont tuées, de jour comme de nuit, des citoyens sont arrêtés injustement et mis au cachot. D'innombrables personnes subissent des actes de torture, des traitements inhumains, cruels et dégradants ou voient leurs biens spoliés par des Imbonerakure sans qu'aucune autorité administrative, policière ou qu'un responsable du parti CNDD/FDD ne leur vienne en aide. En pareille situation, la population est presque laissée pour compte.

L'APRODH ne le dira jamais assez, cette situation très préoccupante doit changer. Il faut que des mesures soient prises dans les plus brefs délais pour juguler ce malaise social caractérisé par des violations flagrantes et quotidiennes des droits humains. Pour cela, il faudrait :

- S'agissant des actes de violences physiques comme les assassinats et la torture, mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs et les punir conformément à la loi : ici, nous lançons un cri d'alarme aux différentes instances judiciaires, qui bien des fois, fléchissent devant les injonctions de l'Exécutif.
- Désarmer et encadrer les Imbonerakure afin qu'ils redeviennent des citoyens artisans du respect des droits humains et de la paix : les corps de sécurité ainsi que les dirigeants du parti au pouvoir doivent se départir de l'esprit de complicité dans le mal et jouer positivement leur rôle.
- Ne pas continuer à verrouiller l'espace politique en se gardant de malmenager les militants des partis d'opposition afin de favoriser le véritable pluralisme politique au Burundi surtout que nous sommes à la veille des élections de 2020 : les autorités administratives à tous les niveaux doivent se départir de l'esprit de militantisme vulgaire et opter pour une compétition politique honnête.
- Mettre en application les dispositions de la loi portant prévention, protection des victimes et répression des violences sexuelles et des violences basées sur le genre : les autorités administratives ont un rôle majeur à jouer pour combattre les pots de vin à la faveur desquels se font les règlements à l'amiable.

Quant aux autorités judiciaires, ils sont les garants du respect strict de cette loi et de sa mise en application, afin de combattre à jamais ce mal social.